



Accusé de réception en préfecture  
084-258400019-20250612-DEC-2025-14-AR-AR  
Date de télétransmission : 12/06/2025  
Date de réception préfecture : 12/06/2025

**DECISION N°2025-14**

**PORTANT DEMANDE DE SUBVENTION**  
**AU TITRE DE L'APPEL A PROJET 2025 DE L'OFFICE FRANCAIS DE LA BIODIVERSITE**  
**ATLAS DE LA BIODIVERSITE COMMUNALE DU PARC NATUREL REGIONAL DU MONT-VENTOUX**

Madame Jacqueline BOUYAC, Présidente du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° CS DEL 2024/09/25/13 du Comité Syndical en date 25 septembre 2024 autorisant la Présidente à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, engager toutes démarches et signer toutes conventions et avenants nécessaires,

Considérant l'orientation 4 « Faire de la préservation des patrimoines naturels un enjeu collectif » de la Charte du Parc naturel régional du Mont-Ventoux propose d'organiser, mutualiser et enrichir les connaissances de la biodiversité du territoire et d'encourager les pratiques qui y sont favorables.

Le Parc naturel régional du Mont-Ventoux / Réserve de Biosphère UNESCO coordonne actuellement un projet d'amélioration des connaissances naturalistes et de mobilisation citoyenne autour de la préservation de la biodiversité : les Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), grâce au soutien financier de l'Office Français de la Biodiversité (OFB).

Suite à deux premières phases d'ABC impliquant 13 communes, il est proposé de poursuivre cette dynamique en proposant la réalisation de nouveaux ABC dans le cadre du nouvel appel à projet 2025 de l'OFB. Il s'agira ainsi d'accompagner 6 nouvelles communes du Parc et de la Réserve de Biosphère dans les objectifs suivants :

- Améliorer les connaissances de la biodiversité du territoire
- Mobiliser les citoyens dans la prise en compte de la biodiversité et sensibiliser tous les publics (habitants, visiteurs, scolaires, acteurs socio-économiques)
- Sensibiliser les élus et renforcer la prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement et les documents d'urbanisme et proposer des plans d'action communaux.

Pour cela, de nombreux inventaires seront réalisés sur les communes cibles (Aurel, Ferrassières, Monieux, Sault, Saint Christol, Saint Trinit), en partenariat avec le Conservatoire Botanique National Méditerranéen (CBNMed) et Fils et Soies. Des inventaires participatifs seront également mis en œuvre afin d'impliquer les habitants dans l'effort de prospection. Les données collectées seront structurées et mise à disposition du public grâce aux outils GéoNature Citizen et GéoNature Atlas développés par le Système d'Information Territorial (SIT) des Parcs naturels régionaux de la Région Sud.

La sensibilisation du public sera également un élément clé du projet à travers différents supports et outils (conférences, sorties nature, livrets, etc.), des projets pédagogiques, des formations... Les résultats de ces actions seront portés à la connaissance des habitants concernés et des élus locaux, sous une forme adaptée à leur bonne prise en compte dans les actions communales à venir (préparation de documents d'urbanisme ou de projets d'aménagement, livrets ABC, plan d'action communal, etc.).

Accusé de réception en préfecture  
 le 12/06/2025 à 14h00  
 Date de rélétransmission : 12/06/2025  
 Date de réception préfecture : 12/06/2025

Il s'agit d'un projet de type multi-partenarial pour lequel le Parc sera coordonnateur et où chacun des partenaires apporte sa part d'autofinancement.

Le plan de financement 2026-2029 du présent projet est le suivant :

- Office Français de la Biodiversité	80 %	232 807,20 €
- Autofinancement PNRMV	17 %	49 412,80 €
- Autofinancement CBNMed	1,9 %	5 553,00 €
- Autofinancement Fils et Soies	1,1 %	3 236,00 €
<b>TOTAL (€ TTC)</b>	<b>100%</b>	<b>291 009,00 €</b>

**DECIDE,**

De solliciter un financement auprès de l'Office Français de la Biodiversité selon le plan de financement susmentionné,

D'autoriser en cas d'absence ou d'empêchement le délégué de Madame la Présidente à signer toutes les pièces subséquentes,

De s'engager à conserver toutes les pièces du dossier en vue d'éventuels contrôles.

La présente décision sera transmise à Monsieur Le Préfet de Vaucluse,

Compte-rendu sera donné au Comité Syndical lors de la prochaine séance,

A Carpentras, le 12/06/2025

La Présidente du  
 Parc naturel régional du Mont-Ventoux  
 Vice-Présidente de la Région Sud

Jacqueline BOUYAC